



EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA
RAPPORT ANNUEL INTÉGRÉ 2021

DIVULGATION LIÉE AUX DROITS DE LA PERSONNE



DIVULGATION LIÉE AUX DROITS DE LA PERSONNE

« Nous sommes dans une position unique qui nous permet de rallier aussi bien les acteurs du secteur public que du secteur privé pour nous attaquer ensemble à ces problèmes et insuffler un réel changement. »

Justine Hendricks
Première vice-présidente et
chef du développement durable

À propos du présent rapport	3
Introduction	4
Gouvernance	7
Gestion des enjeux liés aux droits de la personne	12
Annexe	21
Nous joindre	22



À propos du présent rapport

Le rapport de divulgation 2021 d'EDC en matière de droits de la personne présente la politique et les cadres fondamentaux qui orientent notre gouvernance et notre approche en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne. Il y est aussi question des grandes initiatives de mise en œuvre lancées au cours de la dernière année civile et de ce qui est prévu de 2022 à 2024.

Approche de la divulgation liée aux droits de la personne

EDC fonde ses pratiques de gestion des risques et de divulgation sur des cadres de pratiques exemplaires. Nos rapports sur les droits de la personne s'alignent sur le **cadre des Principes directeurs des Nations Unies (PDNU) sur la divulgation**. Volet important de notre rapport annuel intégré, ce rapport remplit l'un des principaux engagements pris dans notre Politique sur les droits de la personne concernant le suivi et la divulgation de notre bilan en matière de droits de la personne.

Dans son **Énoncé des priorités et des responsabilités de 2021**, le gouvernement du Canada salue la Politique sur les droits de la personne et les efforts de divulgation d'EDC favorisant une conduite commerciale responsable. Il nous encourage également à maintenir les normes élevées que nous imposons à ce chapitre dans le milieu des affaires et à étoffer nos rapports de divulgation. Désireux de gérer toujours plus efficacement les risques relatifs aux droits de la personne associés à nos activités, nous entendons améliorer nos divulgations chaque année et les aligner davantage sur les PDNU et l'Énoncé des priorités et des responsabilités. Pour ce faire, nous consultons des tiers sur les meilleures façons d'améliorer notre programme par une meilleure compréhension des principaux facteurs déterminants et des grandes tendances, et nous effectuons annuellement une validation limitée des indicateurs de rendement clé (IRC) liés aux

droits de la personne, auxquels s'ajoutent d'autres IRC concernant l'environnement, la société et la gouvernance (ESG)¹. Nous estimons que le suivi et les rapports sont essentiels pour démontrer notre responsabilisation, évaluer notre travail et consolider nos relations avec nos parties prenantes externes, nos clients et les détenteurs de droits.

Transparence et divulgation

Les rapports liés aux droits de la personne font partie des efforts de transparence opérationnelle d'EDC. S'y ajoutent de nombreux rapports d'étape annuels qui brossent un portrait clair de nos pratiques afin d'établir une relation axée sur la confiance et la responsabilisation avec nos parties prenantes. Nous publions aussi nos stratégies, nos politiques, nos plans et des rapports intégrés ou individuels qui présentent les engagements, les objectifs et les progrès de la Société.

VOICI QUELQUES-UNS DES DOCUMENTS PRINCIPAUX :

- › Stratégie 2030 d'EDC
- › Rapports annuels
- › Divulgence de 2021 liée au climat
- › Divulgence de 2021 liée aux droits de la personne
- › Rapports financiers
- › Résumés des Plans d'entreprise
- › Rapports annuels sur le Compte du Canada
- › Rapport sur les retombées des obligations vertes
- › Assemblée publique annuelle 2021

PUBLICATIONS CONNEXES

Pour en savoir plus sur les démarches d'EDC en matière de droits de la personne, voir les documents suivants :

- › Politique sur les droits de la personne
- › Plan d'exécution de la Politique sur les droits de la personne 2019–2022
- › Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne
- › Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation

Autres documents connexes :

- › Politique sur la transparence et la divulgation
- › Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux
- › Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale
- › Politique sur les changements climatiques
- › Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques
- › Cadre de référence pour les obligations vertes
- › La carboneutralité à EDC d'ici 2050

¹ La Déclaration de validité 2021 sur les IRC touchant les facteurs ESG est accessible sur notre [site Web](#).

Introduction

Le respect des droits de la personne internationalement reconnus fait partie intégrante de nos responsabilités en tant qu'organisme de crédit à l'exportation. Nous cherchons chaque jour à améliorer les choses pour les populations et l'environnement, tout en gardant en tête notre objectif général : outiller nos clients pour qu'ils puissent participer de façon concurrentielle à l'économie mondiale, où les attentes en matière de pratiques commerciales responsables sont de plus en plus élevées.

Chacun se doit de respecter les droits d'autrui, y compris ceux des personnes vulnérables (femmes, enfants, minorités religieuses et ethniques, Autochtones, etc.) et de toutes celles qui pourraient être victimes de préjugés (défenseurs des droits de la personne, membres de la communauté LGBTQ2+, travailleurs migrants, mineurs artisanaux, etc.). Les gens sont à la base des progrès d'EDC vers son objectif, « **bâtir un Canada et un monde meilleurs grâce au commerce** », qui prend racine dans nos valeurs : la réussite de nos clients, l'intégrité et la transparence, les progrès dans nos collectivités et le souci des gens et de l'environnement. Tout cela se concrétise dans des domaines et des résultats porteurs de grandes retombées, qui sont soulignés dans notre stratégie 2030, notamment la défense des droits de la personne par la promotion d'activités commerciales responsables et inclusives pour tous et toutes.

Les effets du commerce sur les populations

Les populations sont au cœur du commerce international et de la prospérité économique qui en découle. Notre travail met les Canadiens et Canadiennes en contact avec toutes sortes d'entreprises de partout dans le monde. En effet, notre écosystème commercial rapproche chaque jour des gens des quatre coins de la planète, et tous s'attendent à ce que leurs relations soient basées sur le respect des droits de la personne.

Cependant, les relations commerciales entraînent parfois des atteintes aux droits de la personne. Nous sommes convaincus que le commerce durable, responsable et inclusif peut engendrer d'immenses retombées positives au Canada et à l'étranger, et se révéler un puissant moteur d'amélioration sociale. Nous comprenons donc notre devoir et l'importance de révéler comment nous mettons notre influence au service de ces objectifs. Nous communiquons notamment les grands progrès réalisés en ce qui a trait à nos politiques, notre gouvernance, notre gestion du risque et nos contrôles préalables, ainsi qu'en matière de mobilisation et de sensibilisation des parties prenantes.

Conformément au cadre des PDNU sur la divulgation et à nos propres engagements, nous abordons :

- notre devoir de respect des droits de la personne, en misant sur la gouvernance et une politique d'orientation;
- la gestion des enjeux liés aux droits de la personne à EDC, y compris les processus qui nous permettent de repérer, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les problèmes, mais aussi la production de rapports et la mobilisation des parties prenantes.

LES DROITS DE LA PERSONNE À EDC

La position d'EDC sur les droits de la personne est aiguillée par sa Politique sur les droits de la personne (2019). Alignée sur les PDNU, cette politique énonce les principes et les engagements sur lesquels se fonde notre approche en matière de droits de la personne et la prise de décisions quant aux transactions que nous soutenons. Elle définit nos engagements dans les domaines suivants :

 Responsabilité à l'égard des droits de la personne	 Surveillance
 Processus de contrôle préalable en matière de droits de la personne	 Mesures correctrices
 Établissement des priorités	 Communication avec les parties prenantes
 Évaluation des clients	 Suivi et rapports sur le bilan en matière de droits de la personne
 Influence	 Participation active à l'uniformisation des règles du jeu

Les considérations liées aux droits de la personne sont intégrées aux processus de contrôle préalable des volets environnemental et social, notamment par des approches particulières à adopter pour les relations client ou les transactions dont le risque est plus élevé, conformément à notre Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne. Les Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation, quant à eux, décrivent notre façon de prévenir et de gérer les risques et les atteintes liés aux droits de la personne inhérents à nos relations avec nos clients, et de faciliter la mise en place de mesures correctrices lorsque des répercussions se font sentir malgré tout.

Suivi et divulgation du bilan

Pour honorer les engagements pris dans nos politiques d'orientation, nous devons faire le suivi de notre bilan de gestion des risques liés aux droits de la personne. À l'aide d'IRC, nous mesurons les résultats de nos activités de prévention et de gestion des atteintes (ex. : évaluations des risques liés aux droits de la personne, interactions avec les clients). Ces IRC, définis dans le rapport, nous aident à constamment améliorer notre approche du respect des droits de la personne et à l'adapter à notre écosystème.

Guidés par notre **Politique sur la transparence et la divulgation**, nous respectons un cadre de divulgation d'information sur nos activités de façon à concilier l'impératif de confidentialité exigé par les clients et le droit à l'information des Canadiens et des Canadiennes.

Réalisations de 2021

Au cours de la dernière année, nous avons mis l'accent sur l'amélioration de notre gestion des risques et atteintes liés aux droits de la personne repérés dans des transactions ou des relations avec les clients. Nous avons notamment développé une gamme d'outils de contrôle préalable pour concrétiser nos **principes en matière d'influence et de réparation** en une pratique systématique à l'échelle de la Société qui encourage nos clients, entre autres, à prévenir et à gérer les risques liés aux droits de la personne, et à s'assurer que les gens ayant subi un préjudice disposent d'un recours efficace.

Les enjeux liés à l'énergie solaire sont l'une des trois priorités en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne (pour en savoir plus, voir la



section Priorités en matière d'influence et de réparation à la [page 17](#)). Pour mitiger ce type de risques, nous avons établi une stratégie de portefeuille axée sur la mise à jour et la consolidation de notre processus de contrôle préalable, ainsi que sur des échanges avec nos homologues et des experts sectoriels au sujet de méthodes efficaces pour contrer des problèmes systémiques.

Nous avons également effectué une analyse de l'environnement pour cerner les tendances mondiales et les pratiques du secteur et des autres institutions. Il s'agit là de la première étape d'un processus d'examen menant à la mise à jour de

notre **Politique sur les droits de la personne**, un processus qui s'inscrit dans la révision de notre Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) et nous permet de rester au fait de l'évolution des enjeux liés aux droits de la personne dans un écosystème complexe en perpétuelle mutation.

À l'échelle de la Société, nous poursuivons aussi nos efforts de sensibilisation aux responsabilités d'EDC en matière de droits de la personne. Fidèles à notre stratégie de gestion du changement, nous avons mis l'accent sur ce sujet dans la formation « ESG – Les bases », suivie par tous nos employés.

GRANDES PRIORITÉS POUR L'AVENIR

Plan de 2022 à 2024:

- Opérationnalisation du cadre d'influence et de réparation, la toute dernière phase de la mise en œuvre de la Politique sur les droits de la personne (2019), ce qui comprend :
 - » le lancement des outils de contrôle préalable en matière d'influence et de réparation;
 - » la formation des équipes de tous les secteurs d'activité et des décideurs;
- Examen de nos domaines prioritaires et poursuite des efforts relatifs à l'élaboration et à la mise en place de nouvelles stratégies de gestion des risques par portefeuille.
- Fin de l'examen de notre Politique sur les droits de la personne.

Nous déployons d'importants efforts pour améliorer notre processus d'établissement de rapports sur les droits de la personne, et nous ferons en sorte de nous conformer encore mieux au cadre des PDNU sur la divulgation, entre autres en cherchant comment mieux faire connaître notre travail sur les enjeux prédominants en matière de droits de la personne.

NOTRE PARCOURS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE LA PERSONNE

2008



Publication de notre Déclaration sur les droits de la personne

2011



Intégration des risques liés aux droits de la personne aux contrôles environnementaux et sociaux

2015



Évaluation de nos pratiques par rapport aux Principes directeurs de l'ONU

2017



Harmonisation de notre procédure avec les Principes directeurs de l'ONU

2018



Début de l'examen du cadre de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux

2019



Introduction de notre première Politique sur les droits de la personne approuvée par le Conseil d'administration

2020



Définition et amélioration des Principes en matière d'influence et de réparation

Publication de notre Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne

2021



Mise au point d'outils de contrôle préalable en matière d'influence et de réparation



TERMES IMPORTANTS

EDC utilise les **définitions tirées de la Déclaration universelle des droits de l'homme** pour les termes relatifs aux droits de la personne.

Droits de la personne : Ce sont les droits et libertés fondamentaux de toute personne, sans égard à sa nationalité, à l'endroit où elle se trouve, à sa langue, à sa religion, à son origine ethnique, ni à aucune autre caractéristique aux termes de la Charte internationale des droits de l'homme. En voici quelques exemples : droit à la santé et à la sécurité en milieu de travail, droit de ne pas subir de discrimination, droit à la vie privée, droit à la sécurité et droits culturels.

Atteintes aux droits de la personne : Ce sont les atteintes fondamentales à la dignité humaine élémentaire.

Influence : Il s'agit du pouvoir de persuasion exercé sur des clients ou d'autres parties responsables pour prévenir ou gérer les risques et les retombées qui soulèvent de potentielles préoccupations environnementales, sociales ou liées aux droits de la personne.

Réparation : En cas d'atteinte aux droits de la personne, les parties prenantes touchées ont le droit de se prévaloir de recours pour retrouver la dignité. Le terme « réparation » renvoie au processus visant à remédier à une atteinte aux droits de la personne d'une part, et aux résultats concrets qui contrebalancent ou neutralisent cette atteinte d'autre part.

Gouvernance

Nous sommes conscients que les violations des droits de la personne portent préjudice à des personnes et à des collectivités, ébranlent la confiance et nuisent à l’acceptabilité sociale d’une entreprise. Notre vision des droits de la personne est ancrée dans nos valeurs fondamentales : la réussite de nos clients, l’intégrité, le progrès dans nos collectivités, le souci des gens et l’atténuation des incidences sur les populations et l’environnement.

EDC use de son influence pour créer un monde plus durable et plus équitable par son leadership et l’incidence de ses activités. Cette section montre comment notre structure de gouvernance opérationnelle nous aide à y parvenir.

À tous les niveaux, la Société est soucieuse du respect des droits de la personne. Nos engagements à cet égard sont officialisés dans des politiques et des mesures ciblées que nous pouvons évaluer de plusieurs façons, par exemple grâce à des points permanents à l’ordre du jour du Conseil, au plan de rendement de notre chef de la direction, et à des groupes de travail multidisciplinaires. La concrétisation de ces engagements est mesurée par des cibles et des IRC et communiquée selon un processus officiel.

Engagements énoncés dans la politique

L’exercice de notre influence dans le commerce passe en premier lieu par une politique qui veille au respect des droits de la personne. En 2019, EDC est devenue la première institution bancaire commerciale du Canada à se doter d’une politique sur les droits de la personne cadrant avec les PDNU.



Notre vision des droits de la personne est ancrée dans nos valeurs fondamentales : la réussite de nos clients, l’intégrité, le progrès dans nos collectivités, le souci des gens et l’atténuation des incidences sur les populations et l’environnement.

Cette politique présente notre gouvernance et nos engagements en matière de droits de la personne, en précisant les périodes d’examen et les rôles et responsabilités. Elle vient elle-même se greffer à notre Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES), qui inclut également la **Politique sur les changements climatiques**, la **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux** et la **Directive en matière d’évaluation environnementale et sociale**.

Notre **plan d’exécution 2019-2022 de la Politique sur les droits de la personne** décrit comment nous comptons honorer les engagements énoncés dans la politique. En mettant en œuvre notre cadre d’influence et de réparation en 2022, nous aurons réalisé la dernière des activités énoncée dans le plan.

Opérationnalisation de la politique

Légende		Contrôle préalable en matière d'environnement, de société et de droits de la personne	Mobilisation des parties prenantes	Rapport annuel intégré et Divulgence liée aux droits de la personne	Leadership dans les forums internationaux	Cadre d'influence et de réparation
✓ État : Terminé	● État : En cours					
Intégration des questions relatives aux droits de la personne dans le contrôle préalable	EDC adopte une approche fondée sur le risque en réalisant un contrôle préalable exhaustif pour certaines transactions.	✓			✓	
	EDC évalue la capacité de ses clients à gérer les atteintes aux droits de la personne.	✓				
	EDC use de son influence pour inciter ses clients à prévenir et à atténuer les atteintes aux droits de la personne qu'ils entraînent.	✓				●
	Si EDC constate des risques élevés d'atteinte aux droits de la personne dans le cadre d'une transaction, elle surveille le bilan du client en la matière.	✓				
Réparation	EDC joue un rôle approprié dans la mise en œuvre de mesures correctrices.	✓				●
Communication avec les parties prenantes	EDC communique avec ses parties prenantes de bonne foi et de façon constructive.		✓			
Suivi et divulgation du bilan	EDC communique des renseignements sur ses processus de contrôle préalable relatifs aux droits de la personne.			✓		
	EDC fait le suivi de ses résultats dans le cadre du processus de contrôle préalable relatifs aux droits de la personne.	✓				
Influence sur les partenaires	EDC fait connaître à ses clients les pratiques exemplaires ayant cours dans le domaine des droits de la personne.	✓				●
	EDC joue un rôle actif dans son secteur et auprès des organismes de normalisation pour contribuer à l'amélioration continue des pratiques exemplaires.				✓	

Examen de la politique

EDC réalise des examens périodiques pour orienter l'actualisation de son Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle repère ainsi les occasions d'adapter ses politiques à ses pratiques ESG, à ses activités, aux besoins de ses clients et aux pratiques exemplaires émergentes en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Un examen consultatif complet doit être effectué au minimum tous les trois ans pour réviser et approuver la Politique sur les droits de la personne. Les révisions sont accompagnées d'une description détaillée des changements majeurs et d'une justification. Nos parties prenantes tant internes qu'externes jouent un rôle essentiel dans ce processus, mais ce sont le Comité de direction et le Conseil d'administration qui donnent l'approbation finale.

Dans le cadre de la révision du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, nous avons entrepris en 2021 un examen consultatif de la Politique sur les droits de la personne, qui n'est pas sans rappeler son élaboration en 2019. Mené par un groupe de travail, cet examen comprend entre autres une analyse de l'environnement visant à relever les pratiques exemplaires du secteur et de nos pairs, et un document de réflexion sur le cadre, les justifications, les principaux enjeux et les priorités dudit examen.

Le document de réflexion inspirera les consultations publiques qui se tiendront auprès d'associations industrielles et professionnelles, d'organisations de la société civile, de partenaires bancaires nationaux et d'autres organismes de crédit à l'exportation, ainsi que les rencontres d'information ciblées avec des clients. EDC fera aussi appel à certaines équipes

internes et à son Conseil consultatif ESG, et tiendra des séances virtuelles ouvertes à tous les employés intéressés par le sujet.

Une fois les documents préparés, il s'agira de recueillir des commentaires par l'entremise d'activités de mobilisation des parties prenantes et en mettant en place de canaux de rétroaction. Une fois les commentaires colligés et intégrés, nous publierons un document de réponse public en même temps que la politique revue. Tous ces éléments offriront une vue d'ensemble de notre manière d'intégrer les rétroactions reçues dans le cadre de l'examen de la politique.

Pour en savoir plus sur les initiatives de mobilisation des parties prenantes en marge de l'examen de la politique, voir la section Mobilisation et sensibilisation des parties prenantes à la [page 19](#) et le [Rapport annuel intégré 2021](#).

Supervision du Conseil et de la direction

L'équipe de la direction veut faire d'EDC un leader de la gestion des risques relatifs aux droits de la personne. Guidés par la chef du développement durable, le Conseil, la haute direction et les comités participent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de nos pratiques à ce chapitre. Ils en font la promotion pour que notre influence se fasse sentir dans le monde du commerce et profite aux populations.

Le Conseil d'administration supervise l'orientation et la stratégie ESG ainsi que les politiques de gestion des risques, notamment la Politique sur les droits de la personne. Un compte-rendu officiel des progrès quant à la mise en œuvre de cette politique lui est en outre régulièrement présenté.

En 2021, poussée par l'élargissement de son réseau d'influence, EDC a réorganisé le Groupe du développement durable en

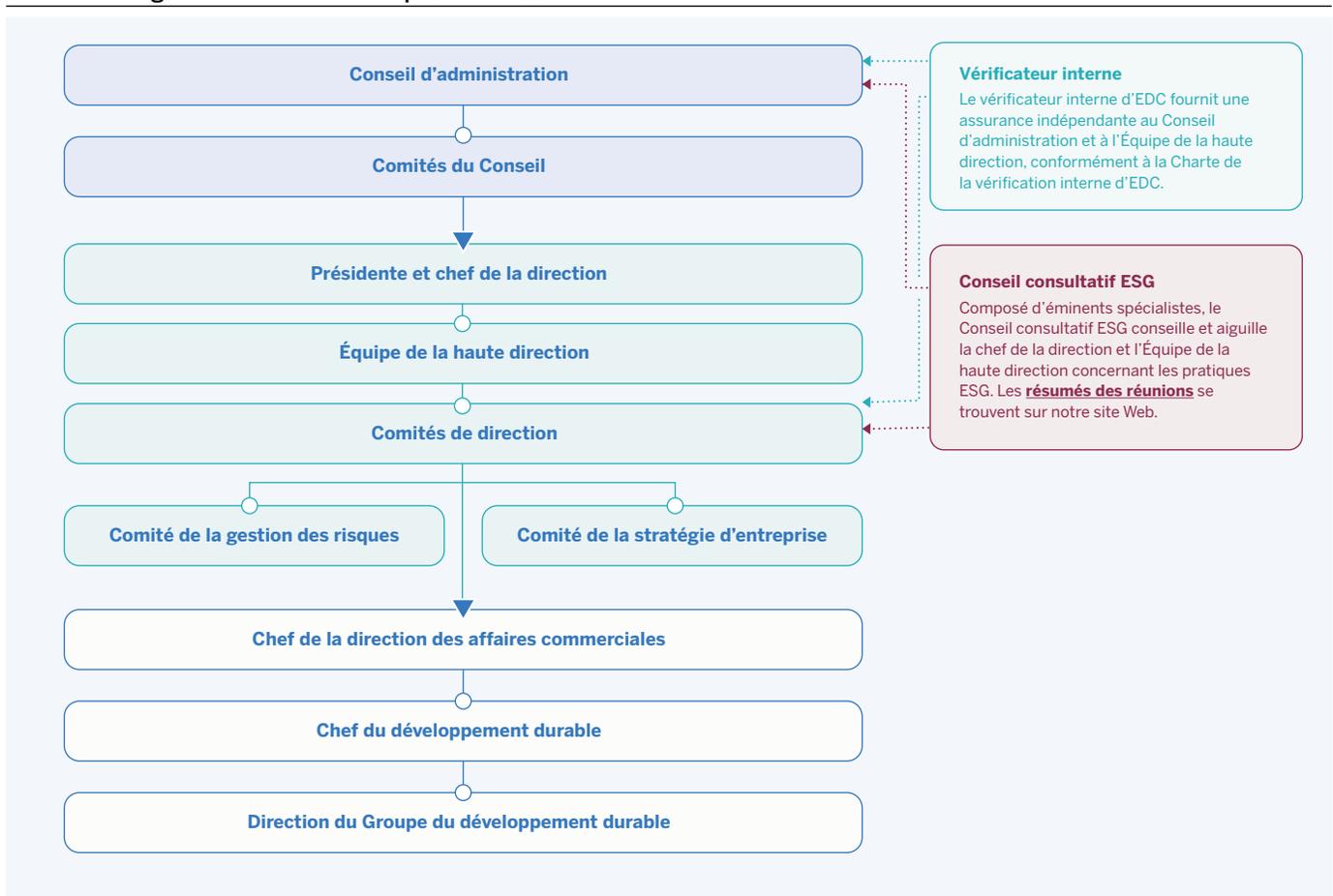
profondeur pour y ajouter des ressources et des postes de leadership liés au volet ESG. Parmi les changements importants, on note l'officialisation du titre de première vice-présidente, Commerce durable et facilitation des affaires et chef du développement durable octroyé à Justine Hendricks, ainsi que la création des nouveaux postes de vice-présidence (v.-p., Politiques ESG et v.-p., Stratégie, rayonnement et présentation des résultats liés aux pratiques ESG).

Cette nouvelle structure confie l'élaboration, l'instauration et la mise à jour de la Politique sur les droits de la personne, ainsi que son application et son efficacité, à la chef du développement durable (à titre de responsable de la politique). En qualité de surveillant ou surveillante de la politique, le ou la v.-p., Politiques ESG doit pour sa part surveiller, assurer et attester la conformité à la politique, mais aussi signaler les cas de non-conformité à la personne responsable de la politique. La Vérification interne d'EDC fournit quant à

elle une assurance indépendante au Conseil d'administration et à l'Équipe de la haute direction, conformément à la Charte de la vérification interne d'EDC. L'importance de la présentation des résultats a été mise en évidence par la création du poste de v.-p., Stratégie, rayonnement et présentation des résultats liés aux pratiques ESG, qui se concentre sur la divulgation, et plus particulièrement sur l'adéquation avec le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et le cadre des PDNU sur la divulgation. Ce sont les comités de direction qui communiquent l'information quantitative et stratégique au Conseil et à ses comités.

Le Conseil, le Comité de direction et les comités de soutien ont tous des attributions distinctes dans la supervision de la Politique sur les droits de la personne, qui sont décrites dans le tableau ci-dessous et accompagnées d'exemples d'activités réalisées pendant la période du rapport.

Structure de gouvernance de la composante ESG



Gouvernance ESG

		Responsabilités	Activités en 2021
Conseil	Conseil	Les questions ESG figurent régulièrement à l'ordre du jour du Conseil.	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier donné au Conseil pour présenter les outils de contrôle préalable liés à l'influence et à la réparation, en collaboration avec Shift, l'organisme le plus renommé pour son expertise sur les PDNU • Mise au point sur la mise en œuvre de la Politique sur les droits de la personne pour le Conseil • Présentations régulières de la chef du développement durable au Conseil • Sondage visant à évaluer la gouvernance, qui a confirmé qu'une expérience approfondie des questions ESG était incontournable dans la matrice des compétences du Conseil
	Comité de gestion des risques	Ce comité supervise le Cadre de gestion des risques d'entreprise, qui inclut le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Il vérifie régulièrement la conformité à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et reçoit de l'information à jour sur la mise en œuvre du cadre, qui comprend la Politique sur les changements climatiques et la Politique sur les droits de la personne.	
	Comité du développement des affaires et du rendement	Ce comité évalue les progrès ESG du point de vue stratégique (mise en œuvre et retombées des stratégies), ce qui comprend les indicateurs de rendement clés.	
	Vérificateur interne	Le vérificateur interne fournit une assurance indépendante au Conseil et à l'Équipe de la haute direction, conformément à la Charte de la vérification interne.	
Haute direction	Comité de la stratégie d'entreprise	Ce comité est responsable de l'orientation et de la supervision des initiatives, des décisions et des résultats stratégiques à l'échelle de la Société, notamment au chapitre ESG.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point sur les progrès de l'élaboration du cadre d'influence et de réparation d'EDC présentée par une spécialiste interne des droits de la personne, en collaboration avec Shift
	Comité de direction sur les questions ESG	Ce comité examine les rapports régulièrement publiés sur le bilan et les progrès de la stratégie ESG.	
À l'externe	Conseil consultatif ESG	Il donne des conseils à la présidente d'EDC et à l'Équipe de la haute direction. La présidente du Conseil en est membre de droit et joue un rôle d'intermédiaire très important, tout comme la présidente et chef de la direction d'EDC.	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur les risques et les débouchés ESG qui sont essentiels à l'élaboration de la stratégie ESG d'EDC, où les droits de la personne sont traités comme un enjeu majeur

Pour que l'Équipe de la haute direction prenne des décisions selon une vision à long terme, nous incorporerons les facteurs ESG au Programme de rémunération au rendement à long terme à partir de 2022. Cette mesure s'appliquera aux vice-présidents et aux membres de la haute direction.

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC cherche à collaborer avec les organismes publics canadiens de son écosystème et à leur faire profiter de son expérience. En mars 2021, la chef de la direction a présenté notre parcours ESG et notre approche en matière de droits de la personne au Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes, en plus de répondre aux questions des parlementaires, dans le cadre d'une enquête sur les rôles et les pouvoirs de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises.

Rôles et responsabilités au quotidien

La gestion des risques à EDC repose sur le modèle des trois lignes de maîtrise, qui sépare les rôles et responsabilités en trois lignes de gestion, au sein desquelles la gestion des risques est partagée par les employés de tous les secteurs de l'organisation.

Rôles et responsabilités liés au Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux

Rôle ou équipe	Responsabilités
Première ligne de maîtrise	
Équipes du Développement des affaires et de la Souscription	Elles prennent, assument, gèrent et surveillent les risques, y compris ceux qui concernent des enjeux environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne. Elles effectuent des évaluations préalables qui signalent à l'Équipe de la réussite ESG des clients les risques environnementaux ou sociaux potentiels ou avérés.
Équipe de la réussite ESG des clients	Elle repère, évalue, gère et surveille les enjeux et les risques environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne, conformément aux exigences inscrites dans le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux et les documents connexes. Elle transmet les dossiers qui requièrent plus de surveillance ou d'orientation à l'Équipe de la politique ESG et à la deuxième ligne de maîtrise.
Équipe de la politique ESG	Elle élabore, met en place et tient à jour le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle guide l'Équipe de la réussite ESG des clients et les équipes du Développement des affaires et de la Souscription dans l'harmonisation du processus de contrôle préalable avec le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux.
Deuxième ligne de maîtrise	
Bureau de gestion des risques	Il est responsable de la supervision et de l'approbation objective et finale des cotes de risque (sauf exception).
Comité sur les relations et les transactions	Il est responsable de la supervision et de l'analyse critique objective des évaluations du risque et des recommandations à cet égard (au niveau de la vice-présidence).
Troisième ligne de maîtrise	
Vérification interne	Elle est chargée d'effectuer des vérifications périodiques pour s'assurer du respect des principes énoncés dans le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux et des politiques, normes, lignes directrices et procédures décrites dans les documents connexes. Elle est également chargée de fournir au Conseil d'administration et à la haute direction une assurance indépendante selon laquelle le cadre d'EDC applicable à la gestion du capital est efficace et fonctionne bien. Elle fournit aux cadres supérieurs et au Conseil une assurance indépendante de l'efficacité des première et deuxième lignes de maîtrise en matière de gestion et de contrôle des risques. Elle donne aussi une assurance indépendante quant à la pleine mise en œuvre des politiques de GRES.

Renforcement des capacités et mobilisation à l'interne

Pour faire des droits de la personne une partie intégrante de nos activités quotidiennes, tout le personnel doit comprendre les engagements d'EDC et le rôle de chacun dans leur réalisation. C'est pourquoi nous avons récemment ajouté les responsabilités d'EDC en la matière dans une formation donnée à tous les employés, « ESG : les bases », un outil fondamental pour mieux faire comprendre, au sein de la Société, les principes ESG, leur importance pour notre stratégie d'entreprise, et les raisons pour lesquelles les droits de la personne sont une priorité dans notre stratégie et nos valeurs.

Notre cadre d'influence et de réparation est le fruit d'une collaboration avec un groupe de travail transfonctionnel. Ce groupe devait évaluer et commenter le cadre

jusqu'à son achèvement, et participer à des activités visant à mieux faire connaître le projet au sein de différentes unités fonctionnelles.

Cette approche a permis aux employés de devenir des ambassadeurs du Cadre et de l'intégrer plus directement dans leurs activités. Nous avons pris le temps de définir les différents rôles que joueront les équipes concernées lorsqu'elles commenceront à utiliser les nouveaux outils de contrôle préalable (voir la section Outils de contrôle préalable liés à l'influence et à la réparation à la [page 17](#)).

Pour aider les leaders et les membres du Conseil à bien comprendre le cadre, nous leur avons donné des nouvelles au sujet de son élaboration ainsi que des présentations virtuelles (voir la section Rôles et responsabilités ci-dessus).

GRANDES PRIORITÉS POUR L'AVENIR

Nous sommes toujours à l'affût de nouvelles façons d'intégrer les droits de la personne à notre gouvernance. Entre 2022 et 2024, nous voulons :

- terminer l'examen du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux et faire approuver la mise à jour de la Politique sur les droits de la personne par le Conseil;
- trouver des moyens d'informer davantage l'ensemble du personnel quant aux responsabilités d'EDC en matière de respect des droits de la personne;
- tenir les cadres supérieurs et le Conseil au courant des progrès quant à la mise en œuvre du cadre d'influence et de réparation.

Gestion des enjeux liés aux droits de la personne

La gestion des enjeux liés aux droits de la personne est possible lorsque toutes nos parties prenantes (employés, clients, pairs, tiers, etc.) disposent des outils, des connaissances et du soutien nécessaires. Forte de solides assises en matière de gouvernance, EDC est bien placée pour concrétiser ses engagements dans ce domaine.

Approche de la gestion des enjeux liés aux droits de la personne

À eux trois, notre **Politique sur les droits de la personne**, notre **Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne** et nos **Principes en matière d'influence et de réparation** cernent nos responsabilités en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne repérés dans une transaction ou une relation avec un client.

Cadre de diligence raisonnable

Notre cadre de diligence raisonnable nous permet d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux droits de la personne dans nos transactions et nos relations avec nos clients, puis d'orienter nos processus décisionnels et les mesures que nous mettons en place en fonction des conclusions tirées. Applicable à toutes les transactions, qu'elles soient relatives à un projet ou non, il s'inscrit dans le processus de contrôle préalable des volets environnemental et social. Il précise aussi l'approche préconisée dans les secteurs qui comportent selon nous de plus grands risques liés aux droits de la personne :

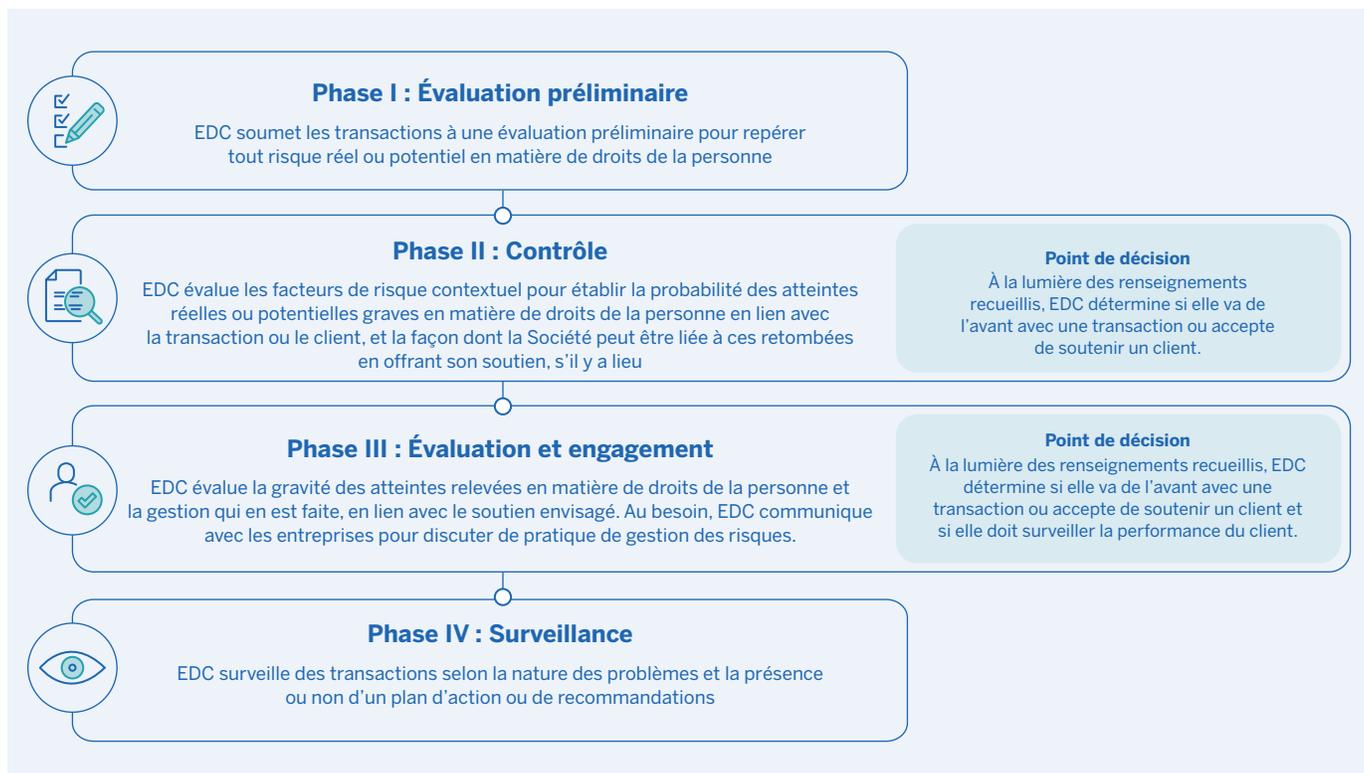
- vêtements, chaussures et textile;
- télécommunications et logiciels;
- risques et atteintes concernant les questions de genre;
- chaînes d'approvisionnement (ajout de 2021).

D'autres éléments sont pris en considération lors du contrôle préalable pour les transactions relatives à un projet, conformément aux Principes de l'Équateur et aux Approches communes concernant le devoir de diligence environnementale et sociale de l'OCDE.

EDC s'attend à ce que ce cadre continue d'évoluer parallèlement à ses activités, à celles de ses clients et aux pratiques exemplaires du secteur.



Processus de contrôle préalable en matière de droits de la personne



Enjeux émergents

EDC cerne, étudie, surveille et classe par ordre de priorité les enjeux environnementaux et sociaux émergents et les risques liés au financement d'une transaction. Nous sommes bien conscients des profondes mutations technologiques et politiques qui s'opèrent, de même que de la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement, du commerce et de la nature même de notre travail.

Chaque année, des membres de l'Équipe de la réussite ESG des clients et de l'Équipe de la politique environnementale, sociale et de gouvernance se basent sur diverses sources, comme le [rapport sur les risques mondiaux du Forum économique mondial](#) et l'expérience et le savoir de l'équipe en matière de diligence raisonnable, pour évaluer les risques environnementaux et sociaux émergents. Si l'un de ces risques est considéré comme préoccupant, il est greffé au cadre de diligence raisonnable ou fait l'objet d'une déclaration de principe ou d'une note d'orientation.

En 2021, une approche spécialement conçue pour les risques liés aux chaînes d'approvisionnement, caractérisée entre autres par des questions plus poussées sur la chaîne d'approvisionnement du client, a été introduite dans notre **Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne** pour recueillir des renseignements plus détaillés (voir l'annexe D du Cadre). Ce type de risques peut varier en fonction de plusieurs facteurs : dynamiques sectorielles particulières, emplacement des fournisseurs, couverture médiatique défavorable, etc. C'est en se basant sur ces facteurs qu'EDC repère les transactions requérant une vérification plus approfondie.

Fidèle à son souci de transparence, EDC continuera de divulguer de l'information sur son processus de contrôle préalable à mesure que seront définies les approches et les orientations en matière de droits de la personne par rapport à certains secteurs, pays ou enjeux.

Influencer la gestion des risques liés aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement

Discours à la rencontre des spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'OCDE au sujet du contrôle préalable des chaînes d'approvisionnement

Échanges avec d'autres institutions financières sur ce thème dans le cadre du **Financial Institutions Practitioners Circle de Shift**

Processus de contrôle préalable dans certains contextes à risque élevé et enjeux importants associés

Enjeux importants	Risques	Approche	Exemples de pratiques
Vêtements, chaussures et textiles			
<ul style="list-style-type: none"> • Travail des enfants • Travail forcé • Santé et sécurité • Égalité des genres • Salaires • Liberté d'association • Approvisionnement responsable • Produits chimiques dangereux • Eau • Horaire de travail 	<p>Selon les pays d'activité ou les fournisseurs</p>	<p>Petites ou moyennes entreprises (PME)</p> <p>EDC renseigne les clients sur les risques liés aux droits de la personne au sein des chaînes d'approvisionnement, les pratiques exemplaires et les ressources, et use de son expertise pour leur offrir des outils et des connaissances en matière de gestion des risques qui les aideront à renforcer leurs capacités.</p> <p>Grandes entreprises</p> <p>EDC recueille des renseignements précis et évalue la capacité des clients à gérer les risques. Si nécessaire, elle élabore un plan d'action contenant des engagements définis dans le temps. En l'absence de telles mesures, EDC considère qu'une transaction présente un risque élevé et peut choisir de ne pas y participer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques ou procédures ciblées sur le respect des droits de la personne (ex. : Code de conduite ou politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement) • Processus de contrôle préalable servant à gérer les risques • Audit des fournisseurs et amélioration de la transparence des chaînes d'approvisionnement • Mécanismes de règlement des griefs et accès à des mesures correctrices • Partenariats stratégiques
Télécommunications et logiciels			
<ul style="list-style-type: none"> • Liberté d'expression • Droit à la vie privée • Liberté d'association • Droit à un procès équitable • Protection contre la détention arbitraire 	<p>Selon les pays de destination, la catégorie d'utilisateur final ainsi que le type de technologie ou de service et les possibilités d'utilisation abusive</p>	<p>Fournisseurs de logiciels et d'applications</p> <p>Si EDC détermine que le produit ou service exporté, l'utilisateur final ou le pays de destination présente un risque élevé, la transaction sera considérée comme présentant un risque élevé.</p> <p>Entreprises de télécommunications</p> <p>EDC communique avec celles qui font des affaires dans des pays à risque élevé pour évaluer leur gestion des risques. Elle élabore parfois un plan d'action contenant des engagements définis dans le temps. En l'absence de mesures, EDC considère qu'une transaction présente un risque élevé et peut choisir de ne pas y participer.</p> <p>Transactions présentant d'autres facteurs de risque élevé</p> <p>EDC effectue un contrôle préalable ciblé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du respect des droits de la personne aux politiques • Processus de contrôle préalable servant à identifier et à atténuer les risques liés aux droits de la personne • Mécanismes de règlement des griefs et engagements à offrir des mesures correctrices énoncés dans la politique • Mesures qui préviennent ou atténuent les risques, par exemple : adaptation de produits de manière à ce que l'exportateur soit au fait des possibilités d'utilisation abusive ou de modification et puisse prévenir de tels cas; la mise en place de politiques et de processus permettant de répondre aux demandes de gouvernements (renseignements sur des clients, blocage ou filtrage de contenu, fermeture du réseau); ou l'utilisation de mesures de protection contractuelles et procédurales
Examens de projets intégrant une optique de genre			
<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes n'ont pas voix au chapitre • Droits différents pour les femmes et les hommes • Projets dont les activités touchent tout spécialement les femmes • Violences sexospécifiques contre les femmes 	<p>Selon des éléments particuliers à un pays, à un secteur ou à un projet</p>	<p>EDC évalue les huit Normes de performance de l'IFC dans une optique de genre, s'il y a lieu, conformément au Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne.</p> <p>Si la gestion des risques liés au genre du système de gestion environnementale et sociale du client comporte des lacunes, EDC fait des recommandations sur mesure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation recommandée • Recrutement de spécialistes des questions de genre • Rapports sur les incidents graves, comme les cas de violence sexospécifique • Utilisation de l'influence pour favoriser la résolution d'une situation et veiller à ce qu'une réparation soit offerte aux victimes
Nouveauté de 2021 : Risques liés aux chaînes d'approvisionnement			
<ul style="list-style-type: none"> • Travail des enfants • Travail forcé • Santé et sécurité • Horaire de travail • Salaires • Approvisionnement responsable 	<p>Selon l'emplacement, le secteur, l'entreprise ou la couverture médiatique négative des fournisseurs</p>	<p>EDC a adapté son approche de la gestion des risques en matière de droits de la personne pour prendre en considération et atténuer les risques liés aux chaînes d'approvisionnement en fonction de la taille et du profil de risque de chaque transaction.</p> <p>Elle évalue les capacités de gestion de l'entreprise et certaines pratiques qui préviennent et atténuent les risques liés aux droits de la personne.</p> <p>En l'absence de progrès ou de volonté d'amélioration à cet égard, EDC considère que la transaction présente un risque élevé et peut choisir de ne pas y participer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion des politiques sur les droits de la personne liées aux chaînes d'approvisionnement dans les processus opérationnels (ex. : code de conduite, gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement) • Évaluations et rapports réguliers sur les risques liés aux chaînes d'approvisionnement et aux fournisseurs • Partenariats stratégiques sur les questions systémiques

Évaluations des risques liés aux droits de la personne

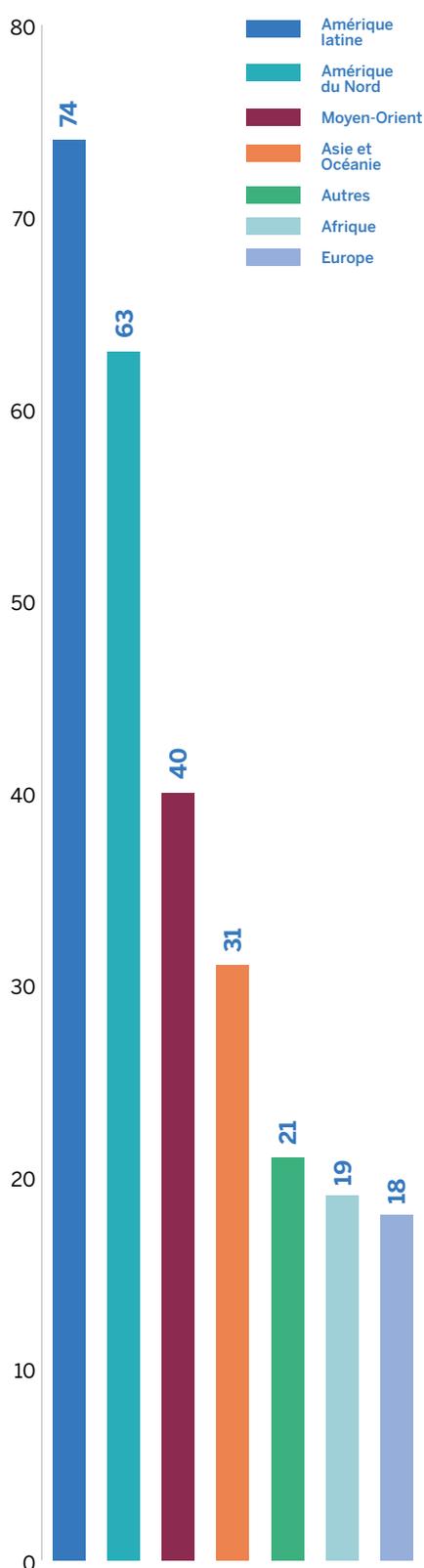
Afin de cerner les contextes dans lesquels EDC est en mesure d'utiliser son influence pour améliorer les choses en matière de droits de la personne, nous cernons et mesurons les risques et retombées d'ordre environnemental et social (dont ceux liés aux droits de la personne) grâce au processus de contrôle préalable. L'année dernière, l'Équipe de la réussite ESG des clients a ainsi examiné 266 transactions non liées à des projets **VALIDÉ**. Le nombre de vérifications annuelles varie en fonction de certains facteurs comme le volume de nos activités, les changements dans certaines régions ou certains secteurs, ou les tendances sectorielles émergentes. Différents éléments du risque (pays, secteur, antécédents de l'entreprise, etc.) peuvent justifier une évaluation. Les indicateurs de rendement clés (IRC) sont segmentés par secteur et, cette année, par région.

En 2021, nous avons créé un nouvel IRC qui comptabilise le pourcentage de transactions ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale pour lesquelles on a aussi procédé à un examen relatif aux droits de la personne.

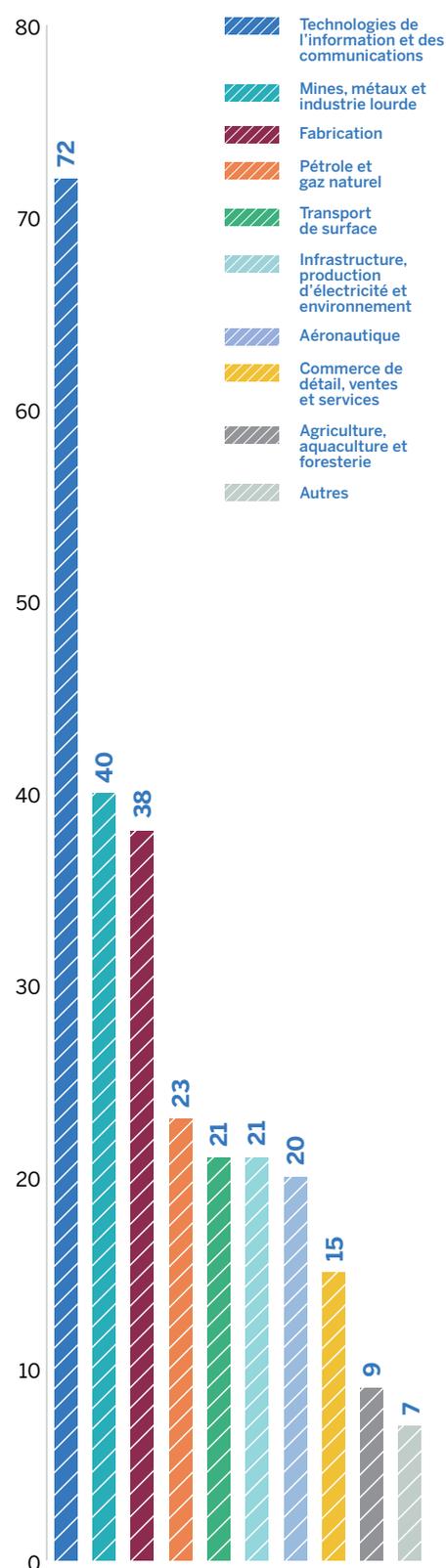
16 %

des transactions ont fait l'objet d'une évaluation des risques liés aux droits de la personne

Nombre d'évaluations des risques liés aux droits de la personne, par régions



Nombre d'évaluations des risques liés aux droits de la personne, par secteurs



Principaux risques liés aux droits de la personne

Les activités commerciales de ses clients rattachent EDC à un large éventail d'enjeux environnementaux et sociaux. Pour mieux comprendre les risques associés à son portefeuille, la Société rassemble de l'information sur les principaux risques liés aux droits de la personne identifiés lors d'évaluations environnementales et sociales. Elle porte actuellement attention :

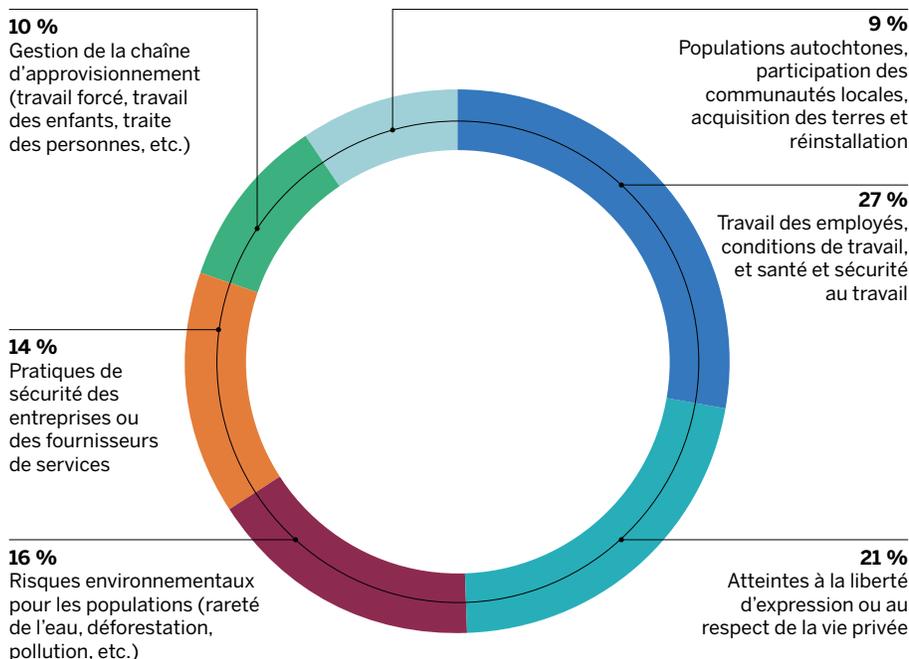
- aux atteintes à la liberté d'expression ou au respect de la vie privée;
- aux risques environnementaux pour les populations (rareté de l'eau, déforestation, pollution, etc.);
- aux pratiques de sécurité des entreprises ou des fournisseurs de services;
- au travail des employés, aux conditions de travail et à la santé et sécurité au travail;
- aux populations autochtones, à la participation des communautés locales, à l'acquisition des terres et à la réinstallation;
- à la gestion de la chaîne d'approvisionnement (travail forcé, travail des enfants, traite des personnes, etc.).

Les données recueillies nous permettent d'observer des tendances et de suivre l'évolution des domaines déjà considérés comme prioritaires pour perfectionner notre processus de contrôle préalable et remédier à d'éventuels nouveaux problèmes relatifs aux droits de la personne.

Interactions avec les clients

Notre processus de contrôle préalable nous amène à collaborer étroitement avec nos clients et à appuyer les efforts qu'ils déploient pour repérer et prévenir des répercussions négatives sur les droits de la personne. Conformément à notre Cadre de diligence raisonnable, lorsque des risques ou des atteintes graves (potentielles ou réelles) sont signalés, nous procédons à l'examen complet des risques liés aux droits de la personne en tenant compte à la fois des risques contextuels et des capacités de gestion du client concerné, notamment en communiquant directement avec ce dernier pour lui poser des questions poussées sur ses pratiques, en lui fournissant de l'information sur la gestion des risques, ou en l'amenant à améliorer ses politiques et procédures. Nous aidons même certains clients à formuler des engagements et à établir des plans d'action pour atténuer des risques particuliers pendant une période donnée.

Risques liés aux droits de la personne identifiés lors d'évaluations environnementales et sociales



Nota – Les pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas à la somme des composantes.

INTERACTIONS AVEC LES CLIENTS POUR LES TRANSACTIONS NÉCESSITANT UN CONTRÔLE PRÉALABLE ACCRU EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

Transactions nécessitant un contrôle préalable accru en matière de droits de la personne (plus qu'une simple évaluation) :

71 %

EDC a posé des questions au client pour mieux comprendre les risques contextuels et la capacité de gestion de l'entreprise.

23 %

EDC a fourni au client de l'information ou des recommandations sur la gestion des risques pour l'aider à mieux comprendre, identifier et atténuer les risques potentiels.

6 %

EDC a encouragé le client à s'engager à prioriser et à appliquer des mesures de gestion du risque, ce qui peut inclure la mise en place de mesures de réparation.

Principes en matière d'influence et de réparation

Nous avons élaboré un cadre d'influence et de réparation pour améliorer notre gestion des enjeux liés aux droits de la personne dans nos relations commerciales internationales. Conformément à notre Politique sur les droits de la personne, nous nous sommes engagés à accroître notre pouvoir d'influence et à l'utiliser pour prévenir et atténuer les atteintes aux droits de la personne qui peuvent surgir dans nos relations avec nos clients, et à faciliter la réparation au besoin. Les treize principes qui orientent notre approche en matière d'influence et de réparation se fondent sur notre Cadre de diligence raisonnable. Ils sont énumérés ci-dessous et dans les **Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation**.

Outils de contrôle préalable en matière d'influence et de réparation

En 2021, nous avons élaboré une gamme d'outils nous permettant d'appliquer concrètement les principes en matière d'influence et de réparation que nous avons

intégrée à nos processus de contrôle préalable et de prise de décisions importantes. C'est une équipe transfonctionnelle d'EDC appuyée par Shift, un centre d'expertise de renommée en services-conseils sur la mise en œuvre des PNDU, qui a conçu ces outils. Ils nous aideront à promouvoir des pratiques durables et responsables auprès de nos clients et à leur donner les moyens de conquérir le monde en répondant aux attentes en matière de gestion et de prévention des risques. Ces outils seront fonctionnels et mis en place en 2022.

Priorités en matière d'influence et de réparation

En 2019, EDC a ciblé trois domaines prioritaires en matière d'influence et de réparation :

- Industries extractives et secteur de l'énergie en Amérique latine
- Transition climatique des entreprises canadiennes du secteur du pétrole et du gaz naturel
- Enjeux sociaux liés à l'énergie solaire

Nous accordons une importance prioritaire à ces domaines en raison de la présence de risques élevés et nous élaborons une approche stratégique pour chacun d'entre eux, afin de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux (y compris ceux liés aux droits de la personne), directement à l'échelle du portefeuille, et non des transactions.

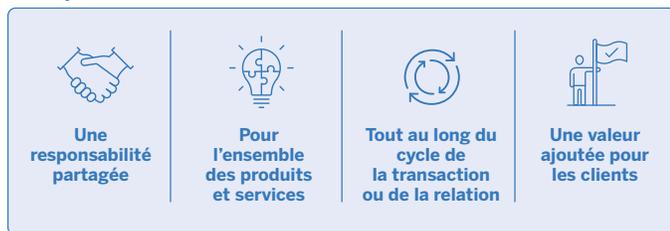
En 2021, nous avons mis sur pied une stratégie de gestion des enjeux sociaux liés à l'énergie solaire. En 2022, nous étudierons à nouveau les deux autres sphères prioritaires pour confirmer leur pertinence.

Recommandés par nos parties prenantes internes, les critères suivants ont été utilisés pour hiérarchiser les domaines prioritaires :

- Adéquation à la stratégie
- Gravité des répercussions
- Potentiel d'incidence ou lacunes
- Exposition (passée, actuelle et future)
- Expertise établie

Principes d'EDC en matière d'influence et de réparation

Principes fondamentaux



Principes opérationnels



Influence



Réparation



TROUSSE D'OUTILS EN MATIÈRE D'INFLUENCE ET DE RÉPARATION

Ces outils servent dans le cadre de relations ou de transactions à haut risque. Ils sont utilisés tant avant qu'après les atteintes : dans le premier cas, ils aident nos clients à prévenir, à atténuer ou à gérer de potentielles atteintes, et à être prêts à apporter des mesures de réparation si nécessaire; dans le second, ils appuient les réponses et les mesures de réparation proposées par nos clients aux personnes ou parties prenantes touchées. Le contenu de cette trousse va des ressources et outils diagnostic jusqu'aux feuilles de travail.

Grâce à ces outils, les employés pourront :

- poser davantage de questions pertinentes au début d'une relation ou d'une transaction;
- adopter une approche plus uniforme et ferme pour prévenir ou atténuer les risques et les problèmes environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne;
- faire en sorte qu'EDC soit bien placée pour veiller à ce que des mesures de réparation soient offertes en cas d'atteinte;
- laisser notre approche en matière d'influence et de réparation guider la prise de décisions entourant les transactions.

DOMAINES PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE



SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES EN AMÉRIQUE LATINE

Objectif	Critères	Type d'enjeux	Détails
Se pencher sur le portefeuille existant d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité des répercussions • Exposition passée • Potentiel d'incidence ou lacunes • Expertise établie 	Sociaux ou liés aux droits de la personne	Mettre l'accent sur la réparation, avant et après les répercussions



TRANSITION CLIMATIQUE DES ENTREPRISES CANADIENNES DU SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL

Objectif	Critères	Type d'enjeux	Détails
Appuyer la relance et la transition actuelles du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité des répercussions • Exposition actuelle • Potentiel d'incidence ou lacunes • Expertise établie 	Environnementaux	Encourager les divulgations liées au climat et la transition vers un modèle sobre en carbone



ENJEUX SOCIAUX LIÉS À L'ÉNERGIE SOLAIRE

Objectif	Critères	Type d'enjeux	Détails
Orienter le travail en adéquation avec la future orientation stratégique d'EDC	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation à la stratégie • Exposition future • Potentiel d'incidence ou lacunes • Expertise établie 	Sociaux ou liés aux droits de la personne	Conformément à la stratégie ESG, mettre l'accent sur l'un des principaux secteurs d'avenir.

Élaboration d'une stratégie de portefeuille pour gérer les enjeux sociaux liés à l'énergie solaire

Secteur en pleine expansion, l'énergie solaire occupe une place importante dans notre stratégie globale sur l'environnement et les changements climatiques. Sa croissance s'accompagne cependant d'une hausse des enjeux sociaux en lien avec le secteur des énergies renouvelables. En 2021, EDC a élaboré une stratégie de portefeuille visant une gestion plus efficace des répercussions et des risques sociaux qui s'y rattachent.

Mécanismes de règlement des griefs

Les mécanismes de règlement fournissent aux parties prenantes d'une entreprise un moyen de déposer des plaintes ou d'exprimer leurs préoccupations. Lors du contrôle préalable d'une transaction, nous les examinons en détail. Lorsqu'elle détecte une forte probabilité d'atteinte grave aux droits de la personne (potentielle ou réelle), EDC évalue l'efficacité du programme de mobilisation des parties prenantes et des mécanismes de règlement des griefs de l'entreprise, conformément aux PDNU; s'ils présentent des lacunes, des contrôles supplémentaires et un dialogue plus approfondi peuvent s'imposer, de même que l'ajout d'engagements définis dans le temps dans l'accord conclu avec le client.

EDC s'engage également à prendre des mesures raisonnables pour soutenir les processus du Point de contact national du Canada et de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises lorsque ses clients sont visés.

Mobilisation et sensibilisation des parties prenantes

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC collabore avec différentes parties prenantes, notamment le gouvernement du Canada, des organisations de la société civile, des associations sectorielles et commerciales, des partenaires bancaires, d'autres organismes de crédit à l'exportation, des partenaires étrangers et des clients. EDC mise sur sa vaste influence pour faire connaître son approche de la gestion des risques liés aux droits de la personne et recueillir les commentaires des parties prenantes à cet égard.

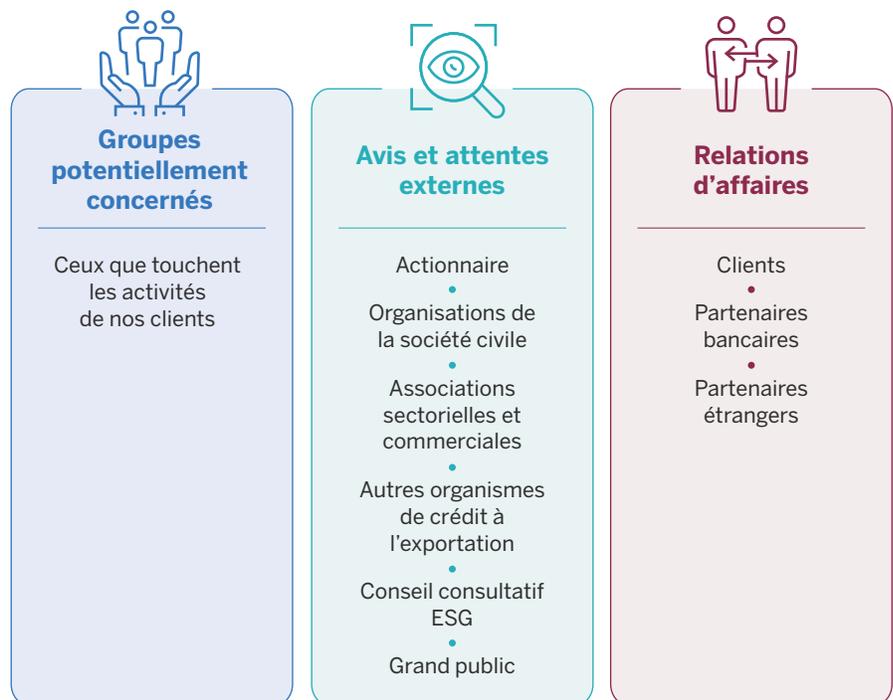
La maximisation de la valeur offerte à nos parties prenantes est au cœur de notre stratégie ESG; c'est ce qui nous permet de progresser en phase avec notre milieu en constante évolution. Puisque les besoins et les répercussions varient selon les parties prenantes, nous cherchons à nous adapter et à innover en fonction des différents contextes socio-institutionnels.

La mobilisation des parties prenantes vise entre autres à :

- veiller à ce que les avis des parties prenantes soient pris en compte dans nos processus;
- recevoir des commentaires sur les pratiques exemplaires et les attentes;
- répondre rapidement aux parties prenantes;
- faire participer plus de gens pour favoriser la diversité et l'inclusion;
- faire état des progrès accomplis par EDC.

En 2021, inspirés par ces objectifs, nous avons schématisé nos principales parties prenantes, leurs besoins, notre approche de mobilisation à leur égard et les responsabilités à l'interne découlant de notre relation avec elles. Après avoir procédé à une réorganisation interne et affecté davantage de ressources au volet ESG, EDC a pu profiter du tableau global ainsi brossé pour mettre sur pied un processus officiel de mobilisation des parties prenantes tant à l'interne qu'à l'externe.

Groupes de parties prenantes avec lesquels EDC communique au sujet des droits de la personne



Les parties prenantes peuvent nous envoyer des questions et consulter les réponses de notre chef de la direction en tout temps sur notre [site Web](#).

Pour en savoir plus sur les activités de promotion des principes ESG auprès des parties prenantes, voir le [Rapport annuel intégré 2021](#).

La mobilisation en 2021

Voici des exemples d'activités de mobilisation effectuées en 2021 en ce qui a trait à la Politique sur les droits de la personne, au cadre de diligence raisonnable et aux enjeux liés aux droits de la personne.

Groupes potentiellement concernés et relations d'affaires

Nous avons effectué des activités de contrôle préalable auprès des clients, notamment en leur posant des questions précises sur leurs pratiques en matière de droits de la personne et en leur fournissant renseignements et conseils pour qu'ils améliorent leurs politiques et leurs procédures. Dans certains cas, nous les avons même aidés à prendre des engagements et à établir un plan d'action pour atténuer des risques particuliers (que nous surveillons par la suite).

Avis et attentes externes

- Human Rights Watch a envoyé une **question** au sujet du soutien apporté par EDC à des entreprises du secteur des combustibles fossiles et de la façon dont la Société approche les atteintes potentielles aux droits de la personne qui en découlent. Mairead Lavery, présidente et chef de la direction, a publié une réponse détaillée qui décrit notre quête de transparence dans nos politiques, nos processus et nos prises de décision.
- Nous avons joué un rôle actif au sein de la délégation canadienne à l'OCDE, notamment dans le cadre du Groupe sur les crédits à l'exportation, qui a débattu des façons d'étoffer l'*Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*. Nous poursuivons aussi notre implication au sein du groupe des spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'OCDE, où nous échangeons avec nos pairs sur les pratiques de contrôle préalable et puisons des idées qui nous

inspirent. L'année dernière, nous avons présenté notre cadre d'influence et de réparation, un exemple de pratique exemplaire. Nous avons aussi pris part à la discussion sur le contrôle préalable lié aux chaînes d'approvisionnement et fait une présentation sur les risques liés au secteur de l'information, des communications et des technologies communication (TIC), en plus de coprésider un groupe de travail composé d'organismes de crédit à l'exportation qui s'est penché sur les droits de la personne dans le secteur des TIC.

- EDC est restée active au sein de l'Association des Principes de l'Équateur. Elle a notamment continué de siéger au comité directeur, où elle contribue à la définition de l'orientation stratégique de l'association, et de s'impliquer dans le groupe de travail sur les questions sociales pour participer à l'élaboration d'une approche en matière de réparation.
- Également un membre actif du Financial Institutions Practitioners Circle, la Société a échangé avec d'autres institutions financières pour mettre en commun les expériences vécues et les leçons tirées au fil de la mise en œuvre des PDNU.
- Mairead Lavery, présidente et chef de la direction, a pris la parole devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes au sujet de la mise en œuvre des PDNU à EDC et de notre approche en matière de droits de la personne.
- Notre chef du développement durable et première vice-présidente, Commerce durable et facilitation des affaires, Justine Hendricks, a prononcé une allocution dans le cadre de la conférence canadienne sur le Pacte mondial des Nations unies intitulée « Mettre l'action locale au service des objectifs mondiaux ».

Processus de diffusion

Pour assurer la responsabilisation à cet égard, nous nous devons de faire connaître aux parties prenantes les engagements énoncés dans notre Politique sur les droits de la personne, nos pratiques de gestion des risques et notre bilan. Notre transparence s'accroît avec le temps, et notre site Web comporte plus d'informations que jamais. Chaque année, nous y publions la nouvelle divulgation liée aux droits de la personne dès sa parution, en avisons directement les principales parties prenantes, et répandons plus largement la nouvelle sur les médias sociaux. Nous proposons aussi des canaux qui permettent aux parties prenantes de poser des questions et de proposer des améliorations.

GRANDES PRIORITÉS POUR L'AVENIR

Plan de 2022 à 2024 :

- Mise en œuvre de notre cadre d'influence et de réparation, notamment par le déploiement de nos nouveaux outils de contrôle préalable.
- Vérification de la pertinence des domaines prioritaires déjà cernés, et poursuite de l'élaboration et de l'application de nos stratégies de gestion des risques dans notre portefeuille.
- Définition des nouveaux enjeux émergents repérés et rapports connexes.
- Maintien de nos efforts d'harmonisation avec nos homologues pour arriver à des approches uniformes et pertinentes en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne.

Annexe

Index des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'ONU

Conformément à nos engagements en matière de transparence et de divulgation, nous voulons présenter clairement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'ONU**. Le tableau ci-dessous indique où il est question de chacun de ces principes dans le présent document.

Référence des PDNU	Critère	Principe	Référence d'EDC
Partie A : Le respect des droits de la personne dans la gouvernance			
A1	Engagement énoncé dans la politique	Que déclare publiquement l'entreprise sur son engagement en matière de droits de la personne?	Page 7
A2	Intégration du respect des droits de la personne	Comment l'entreprise démontre-t-elle l'importance qu'elle accorde à la concrétisation de ses engagements dans ce domaine?	Pages 7 à 11
Partie B : La description de l'axe de divulgation (ce qui sera examiné dans les rapports à venir)			
B1	Énoncé des enjeux principaux		Pages 13 à 16
B2	Définition des enjeux principaux		
B3	Principales régions visées		
B4	Autres incidences graves		
Partie C : La gestion des principaux enjeux liés aux droits de la personne			
C1	Politiques ciblées	L'entreprise s'est-elle dotée de politiques qui visent les principaux enjeux liés aux droits de la personne?	Page 13
C2	Mobilisation des parties prenantes	Comment l'entreprise mobilise-t-elle ses parties prenantes au sujet de chacun des enjeux?	Pages 14, 16, 19, 20
C3	Évaluation des incidences	Comment l'entreprise détecte-t-elle des changements relatifs à chaque enjeu au fil du temps?	Pages 13 à 17
C4	Intégration des résultats et prise de mesures	Comment l'entreprise adapte-t-elle ses décisions et ses mesures à ses constats concernant chaque enjeu?	
C5	Suivi du bilan	Comment l'entreprise sait-elle si les efforts qu'elle déploie pour chaque enjeu portent des fruits?	Pages 15 à 16
C6	Réparation	Comment l'entreprise s'assure-t-elle de réparer efficacement les éventuelles atteintes aux droits de la personne résultant de ses actions ou de ses décisions?	Page 17

Nous joindre

Nous serions ravis de connaître vos impressions pour poursuivre le développement et l'amélioration de notre approche vis-à-vis des droits de la personne. Pour nous envoyer commentaires ou questions sur ce rapport, ou pour trouver davantage d'informations sur notre engagement en matière de droits de la personne, visiter notre [site Web](#).

Exportation et développement Canada

150, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Canada

1-800-229-0575

www.edc.ca/fr/contactez-nous

EDC est propriétaire de marques de commerce et de marques officielles. Toute utilisation d'une marque de commerce ou d'une marque officielle d'EDC sans sa permission écrite est strictement interdite. Toutes les autres marques de commerce figurant dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les renseignements présentés peuvent être modifiés sans préavis. EDC n'assume aucune responsabilité en cas d'inexactitudes dans le présent document.

© Exportation et développement Canada, 2022. Tous droits réservés.